

## REMARQUES A L'INTENTION DES UTILISATEURS

---

1. Les tableaux du Livre vert sont publiés par année d'accident. Les statistiques compilées par année d'accident regroupent les résultats techniques de tous les contrats qui sont en vigueur (ou qui exposent un assureur à un risque) à un moment donné pendant une année d'accident. Les années d'accident sont définies comme étant la période de janvier à décembre de l'année civile. Seule la partie des résultats qui se rapporte à cette période et qui est comprise dans la durée du contrat est incluse.

Les primes et le risque acquis sont interprétés comme étant la portion (habituellement proportionnelle) des primes et du risque souscrits d'un contrat qui touche uniquement à la partie de la durée du contrat que couvre la période donnée. Tous les sinistres dont la date est comprise dans cette période servent à déterminer la fréquence des sinistres, peu importe si la date d'effet du contrat renvoie à cette même période ou à une période antérieure. Pour que de tels sinistres soient encourus, il faut bien entendu qu'un contrat ait été en vigueur à la date du sinistre, ce qui permettra de bien associer les primes et les sinistres.

Les statistiques compilées par année d'accident ne correspondent pas nécessairement aux primes souscrites et aux taux en vigueur à n'importe quel moment donné, mais sont plus intimement liées aux résultats habituels compilés en fonction de l'année civile.

2. Les tableaux Rapport sinistres-primes réels, Territoires statistiques, Catégories de véhicules et Catégories de conducteurs/véhicules illustrent les statistiques historiques générales à l'aide de coefficients. Les ajustements apportés à la fréquence des sinistres reposent sur des coefficients d'évolution des sinistres et des frais de rajustement des sinistres non imputés. **Les coefficients de rajustement des sinistres non imputés pour l'année 2008 se fondent sur les données globales recueillies en vertu du Sondage du BAC sur les dépenses en assurance automobile. Ces coefficients sont fournis par le BAC aux fins de certains tableaux pondérés mais ne sont pas approuvés par l'ASAG.** Aucun coefficient de tendance n'a été appliqué à la fréquence des sinistres en vue d'effectuer des prévisions par rapport à des périodes correspondantes futures.

Il faut également noter que les montants présentés n'ont pas été ajustés pour tenir compte des autres frais engagés par les compagnies d'assurance, tels que les commissions, les taxes sur les primes (s'il y a lieu) et les frais généraux.

Aux fins d'établissement de taux, il est fortement recommandé que les données fassent l'objet d'une analyse et d'ajustements appropriés. Les utilisateurs sont prévenus que d'autres tableaux statistiques doivent être présentés pour qu'une analyse de l'établissement des taux soit effectuée.

3. Tous les montants de sinistre et de frais de règlement imputés sont compris dans les montants déclarés en vertu du Plan statistique automobile. Aucune tentative n'a été entreprise pour actualiser la valeur de ces montants dans le temps afin de les réduire à partir de la date à laquelle ils sont réellement payés ou payables jusqu'à une date antérieure moyenne de réception de la prime au cours de l'année d'accident. Les différences entre les montants donnés non actualisés et les montants actualisés correspondants, qui pourraient être appropriées à d'autres fins, telles que l'estimation de la rentabilité relative, peuvent être considérables en ce qui concerne les garanties à retardement telles que la garantie Responsabilité civile.

## REMARQUES A L'INTENTION DES UTILISATEURS

---

Il faut toutefois noter que les provisions mathématiques pour les prestations d'invalidité au titre de la garantie Indemnités d'accident peuvent souvent être déclarées sur une base actualisée et que certaines réclamations pour dommages corporels et perte de revenu en cas d'invalidité peuvent faire l'objet d'un règlement échelonné, auquel cas les provisions mathématiques sont normalement déclarées sur une base actualisée.

Tous les rapports dérivés des montants des sinistres (c.-à-d. les rapports sinistres-primés, le coût des sinistres par véhicule assuré et le coût moyen des sinistres) ne sont également pas actualisés en fonction de leur valeur dans le temps, mais sont déclarés tels quels et dotés d'un coefficient.

4. Du 1<sup>er</sup> juin 1987 au 31 décembre 1994, les primes souscrites par le biais de la Facility Association ont été déclarées déductions faites des commissions. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1995, ces primes souscrites sont déclarées en chiffres bruts, et les utilisateurs devraient prendre note de la prédominance possible de la Facility Association dans l'ensemble des résultats de l'Alberta à l'égard de certaines années et catégories d'assurance.
5. Dans la mesure du possible, de nombreux efforts ont été déployés pour s'assurer que les données déclarées sont complètes et exactes. Toutefois, ce sont les sociétés déclarantes qui sont responsables des erreurs ou des omissions dans les données déclarées conformément au Plan statistique et présentées dans les tableaux.

Certains contrôles de validité et de vérification ainsi que certaines vérifications de la validité et de la vraisemblance ont été effectués, ce qui a entraîné l'exclusion de certaines données (voir la section Données exclues pour de plus amples détails).

D'autres données qui risquent de poser des problèmes de qualité sont présentement à l'étude; les utilisateurs techniques doivent donc examiner les tableaux avec prudence.

À ce jour, aucune vérification de données indépendante n'est exigée ou effectuée.